



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

journée de solidarité

Question au Gouvernement n° 2790

Texte de la question

JOURNEE NATIONALE DE SOLIDARITE

M. le président. La parole est à Mme Chantal Bourragué, pour le groupe UMP.

Mme Chantal Bourragué. Ma question s'adresse à M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille.

À la suite des drames de la canicule de l'été 2003, le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin a instauré une journée nationale de solidarité. La deuxième édition de cette journée, qui vise à financer la prise en charge des personnes âgées et handicapées, s'est tenue hier.

C'est une journée nécessaire et généreuse. Généreuse car, en acceptant de travailler un jour sans rémunération, les Français montrent leur entière solidarité avec leurs compatriotes les plus démunis et les plus fragiles. C'est également une journée nécessaire pour financer les politiques d'accompagnement et de soins à nos aînés et aux personnes handicapées.

Les Français acceptent le principe de cette journée, mais souhaitent, à juste titre, qu'elle soit mieux organisée à l'avenir. Les cafouillages et le manque de clarté constatés hier ne donnent pas une bonne image de notre pays et de son organisation. Surtout, nos concitoyens veulent savoir comment est employée leur cotisation supplémentaire.

Monsieur le ministre, pouvez-vous éclairer la représentation nationale et l'informer des réalisations concrètes et des projets que votre ministère peut financer grâce à l'effort de tous les Français ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille

M. Philippe Bas, *ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille*. Madame la députée, il faut choisir ce que l'on veut : soit l'on décide, au commandement de l'État, que tout le monde travaille le lundi de Pentecôte, et alors c'est tout le monde sous la même toise, soit l'on privilégie la liberté, la souplesse. C'est le choix de ce gouvernement.

Plusieurs députés du groupe socialiste. menteur !

M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille. Il est vrai, mesdames et messieurs qui vociférez, que, le lundi de Pentecôte, certains travaillaient et d'autres non. Si l'on effectuait une enquête sur le 24 décembre ou le 13 août, on obtiendrait certainement le même genre de résultat.

Tout cela n'est qu'un mauvais prétexte pour dissimuler la réalité : grâce à cette journée, 2 milliards d'euros sont récoltés en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Albert Facon. Cela coûte combien ?

M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille. Vous n'aimez pas vous l'entendre répéter : vous avez créé l'allocation personnalité d'autonomie ; elle a failli faire naufrage ; nous l'avons sauvée grâce à la journée de solidarité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Désormais, c'est 1,2 milliard de plus qui est consacré chaque année aux personnes âgées, et 800 millions aux

personnes handicapées. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) Nous accordons à la prestation de compensation du handicap, que nous avons créée, le double des crédits qui étaient consacrés à l'allocation compensatrice pour tierce personne. Nous avons doublé le nombre de créations de places en maisons de retraite par rapport à ce qui était prévu dans le cadre du plan " vieillissement et solidarité " lancé en 2003 ; nous avons également doublé le nombre de créations de places en maisons d'accueil spécialisées par rapport à ce qui a été fait entre 1997 et 2002. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Nous n'avons donc pas à rougir de cette politique ; nous devons au contraire remercier les Français de l'effort qu'ils ont consenti, ainsi que de celui qu'ils consentent pour l'assurance maladie, puisque celle-ci contribue elle aussi à la prise en charge des personnes âgées et des personnes handicapées. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Bourragué](#)

Circonscription : Gironde (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2790

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juin 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 7 juin 2006